fait en sa faveur ; que Sara exalte le Seigneur, elle qui figura aussi le bonheur qui m'était réservé ; que toutes les épouses sans postérité chantent avec moi la grâce admirable que j'ai reçue du ciel ; que toutes les mères redisent avec moi : béni est Celui qui a accordé les faveurs qui lui étaient demandées, Celui qui m'a fait naître cette enfant bénie, chef-d'œuvre de ses mains toutes puissantes."

Après avoir salué de notre admiration et de notre amour la fille immaculée et la mère si joyeuse, jetons sur notre vie un regard en arrière et souvenons-nous du jour béni où nous-mêmes nous naissions à la grâce. Par le saint baptême, nous sommes entrés dans la vie surnaturelle, nous avons été revêtus d'un vêtement d'innocence et de justice ; l'Esprit Saint a fait de notre âme son sanctuaire, et Dieu lui-même nous a adoptés pour ses enfants, puisque nous sommes devenus les frères de Jésus, son fils. Les anges alors, comme à la naissance de Marie, se sont réjouis de la grâce qui nous était accordée et l'Eglise a rendu grâces à Dieu de nous avoir enfantés à la vie éternelle. Pensons-nous quelquefois à la grâce insigne qui nous fut faite alors ? En avons-nous pour Dieu une assez vive reconnaissance ? Hélas ! ne devons-nous pas gémir d'avoir peut-être souillé la robe immaculée qui nous avait été donnée en ce jour. N'oublions jamais après nos chutes que le Seigneur, dans sa miséricordieuse bonté, veut bien purifier de nouveau notre âme par le baptême laborieux du sacrement de pénitence. Daigne sainte Anne, en considération de la joie qu'elle ressentit d'avoir donné au monde la Vierge immaculée, nous obtenir de rester toujours fidèles aux promesses de notre baptême ; puissions-nous ne jamais perdre cette vie surnaturelle de la grâce qui nous rend les enfants de Marie en nous faisant les frères de son fils Jésus.

(M. l'abbé G. DE BESSONIES.)